

snes  
fsu



## S<sub>3</sub> de Grenoble

Bulletin N° 208 d'Avril 2014

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6 ,50 €.

Le 3 mai 2014,  
à Saint Michel de  
Chabrillanoux, c'est  
10<sup>ème</sup> anniversaire  
de la  
Fête  
de la  
FSU 07...



qui  
vous  
invite  
tous à  
venir fêter  
l'événement  
en bonne compagnie ! ( voir p. 12 )

### Éditorial

**M**ais de qui se moque-t-on ? Nos concitoyens, dans leur très large majorité, viennent de signifier très clairement leur opposition au choix de l'austérité. Et quelle est la première réponse apportée par le nouveau gouvernement ? Un tour de vis supplémentaire ? C'est de l'indignation et de la colère qu'ont provoqué les annonces de M. Valls : gel du point d'indice des fonctionnaires et annonce de celui des pensions de retraite et des prestations sociales, et cela, jusqu'en 2017, histoire qu'on ne soit pas tenté d'y revenir, et dans le contexte d'un gel qui a commencé depuis 2010 !

Tout cela, en faisant reconnaître le « *dévouement et sens du service public* » des 5 millions d'agents de la Fonction publique et en les faisant applaudir par l'Assemblée nationale... décidément, il ose tout ! C'est de surcroît économiquement inefficace ! Qui peut croire que le seul effort des fonctionnaires, comme de l'ensemble des salariés, et maintenant des retraités, va combler un déficit alors que cela fait des années qu'ils payent déjà pour enrayer une crise dont les causes sont liées d'abord à la financiarisation de l'économie ?

Il est plus que temps de durcir le rapport de force qui, seul, est de nature à nous faire entendre ; on ne peut plus se payer de mots, pendant que le Medef engrange des sommes toujours plus élevées.

Si des économies peuvent être envisagées, elles ne peuvent s'affranchir d'une réelle justice sociale. Les investissements pour moderniser les services publics et la Fonction publique, pour la rendre plus attractive, sont nécessaires.

Toutes les générations sont touchées par cette politique. Nous appelons les retraités à se mobiliser largement lors de la **journée du 3 juin prochain** pour obtenir de meilleures conditions d'existence et défendre leur pouvoir d'achat.

C'est donc très mobilisés, et nombreux que nous devons être en **grève et manifestation le 15 mai**, journée d'action unitaire pour défendre la Fonction publique, ses agents, leurs emplois et leur pouvoir d'achat. Il importe tout particulièrement de préparer cette journée, en déposant dès cette semaine avant les congés, **une heure mensuelle d'information syndicale pour le lundi ou mardi de la rentrée.**

Enfin, c'est parce que le ministre s'entête à ne pas revenir sur ce calendrier vexatoire et provocateur, rattrapage du 11 juin ( *journée déjà travaillée* ) et prérentrée vendredi fin août ( *qui vise uniquement à supprimer le bénéfice du dernier week-end* ), qu'il importe aussi de mettre l'accent sur nos conditions de travail. La section académique du Snes-FSU propose - **justement le 11 juin - un stage à propos de ces questions, en 2 lieux ( voir p.10 )**. Inscrivez-vous nombreux et faites inscrire vos collègues, avant les vacances ou par courrier avant le 11 mai.

**D'ici là, participons aux défilés du 1<sup>er</sup> mai, pour refuser ensemble l'austérité pour nous et les bénéficiaires pour les autres !**

- Corinne BAFFERT -

# face à un gouvernement de combat : quel syndicalisme ?

Tribune *École Émancipée*

*Les élections municipales ont marqué l'aggravation de la crise sociale et politique du pays. L'abstention, majoritaire ou presque, rappelle le dégoût global de la jeunesse et des classes populaires face à ceux et celles qui nous gouvernent, et l'absence de plus en plus forte de légitimité du système représentatif en ces temps de perte d'espoirs. La progression du Front National pointe la droitisation rapide du spectre politique français qui se poursuit, avec ce que cela intègre de progrès des idées racistes, sexistes et réactionnaires, de perte de conscience de classe, d'attaques à venir contre nos droits et nos libertés.*

## **Un gouvernement pour nous taper dessus**

Dans ce cadre, l'arrivée de Valls au gouvernement n'est pas une surprise. C'est la suite logique de la politique du gouvernement P.S.-Verts précédent : une politique dure contre les faibles et ceux ou celles qui cherchent à résister, mais tendre envers les puissances de l'argent. Une politique qui use du racisme pour nous diviser, semer la confusion dans notre camp. Une politique qui, derrière la « com' » plus souriante, est tout aussi sourde à nos exigences syndicales.

Les 50 milliards du pacte de responsabilité, il faudra bien les trouver. On connaît d'avance les victimes de cette nouvelle saignée : salarié/es, jeunes, chômeurs et chômeuses, retraité/es... Que ce soit directement ( *baisses des salaires réels, augmentation de la TVA, « écotaxe »* ) ou indirectement ( *massacre des services publics à l'échelle nationale ou des collectivités territoriales* ). Et l'Éducation, épargnée relativement aux autres secteurs depuis Hollande, prendra sa part de coups. Car si le petit chef Valls a été mis en première ligne, c'est bien, comme il l'a annoncé lui-même, pour mener un combat. Un combat contre nous.

## **Un syndicalisme d'accompagnement ?**

La responsabilité des principales forces syndicales dans cette période va donc être énorme. Et avant tout de celles qui, comme la Cgt, Solidaires et nous, refusent ( *en paroles tout au moins* ) d'accompagner les réformes libérales du gouvernement. Or la dernière séquence subie, avec les discussions sur nos statuts, est loin d'être rassurante quant à la ligne publique du Snes.

Ces derniers mois, celui-ci n'a en effet eu de cesse de mettre en avant la qualité des discussions avec Peillon, les progrès dans le texte de refonte de nos statuts, les soi-disant avancées dans l'Éducation prioritaire ( *alors que la réduction du nombre d'établissement jugés en dépendre est un vrai recul, immédiat et concret* ). Au lieu de chercher à négocier sur nos mots d'ordre, le Snes a accepté un jeu de dupe pour lequel nous n'avions aucune carte. Ce faisant il n'a pas poussé aux mobilisations au niveau national, se contentant d'une participation aux journées unitaires. Perdant son temps en discussions au sommet avec le ministre, favorisant l'attentisme des collègues. Ne profitant aucunement des mouvements de l'Éducation prioritaire en région parisienne pour encourager et généraliser les luttes. Bref, participant à sa façon à la démobilisation d'un secteur, l'Éducation, déjà démoralisé par les coups pris et les grèves perlées des années passées.

## **Rompre enfin avec le gouvernement !**

Sans une lutte sociale d'ampleur contre ce gouvernement, les reculs continueront et les dangers pour nos droits et la démocratie s'accroîtront encore. C'est de cette urgence qu'il nous faut convaincre dans nos établissements... Mais aussi parfois dans le Snes. Pour ne pas rater les occasions qui pourraient se présenter, comme lors des derniers mois autour des Zep ou comme cela se pose régulièrement avec nos collègues de la Fonction publique territoriale.

Il est donc urgent que la parole du Snes soit claire, radicale, se positionnant sans ambiguïté en opposition avec le gouvernement et s'attachant à populariser nos mots d'ordre ( *sur l'emploi, les salaires, les effectifs par classe* ), pour redonner envie aux collègues de se mobiliser. Dans ce cadre, notre congrès national a certes essayé de pousser la direction vers davantage de combattivité. Mais tant que l'essentiel de la majorité U&A continuera à accepter in fine la ligne nationale d'accompagnement, le Snes restera quelque part bloqué entre colère et impuissance.

- Thibaut MICHOUX pour les élu/es E.E. à la C.A -

# PLUS LOIN... MAIS OÙ ?

Tribune *Unité et Action*

*Quelle époque formidable nous vivons ! La gauche perd les élections municipales en raison de ses renoncements et le Président de la République, l'œil rivé sur les sondages et la communication, nomme Manuel Valls, avec l'approbation de nombreux éditorialistes qui invitent ce dernier à aller plus loin dans la politique d'austérité. Mais jusqu'où ?*

## **À DROITE TOUTE ?**

L'échec de la majorité gouvernementale lors du scrutin municipal a été analysé, à juste titre, comme un désaveu de la politique conduite. Est-ce à dire qu'il faut en déduire que les Français veulent une politique de droite ? On peut en douter et, si tel était le cas, il faudrait, au nom de cette logique, appliquer le programme de l'UMP. C'est pourtant la conclusion tirée par l'exécutif qui a choisi de nommer comme Premier Ministre Manuel Valls dont on connaît le positionnement droitier au sein de son parti et dont le discours de politique générale est éloquent. À droite toute !

## **UN GOUVERNEMENT DE COMBAT ?**

Derrière les trémolos et les envolées du Premier Ministre, c'est tout un programme d'austérité qui a été tracé. Les choix opérés constituent de nouveaux cadeaux au patronat : exemption des cotisations familiales, fin programmée de la contribution à la Sécurité Sociale, abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés, le tout dans le cadre du Pacte de Responsabilité. En revanche, pas un mot contre la finance, rien sur la justice sociale et l'égalité. C'est bien un gouvernement de combat, mais contre les salariés, les retraités et les chômeurs !

## **TOUT POUR LES UNS, RIEN POUR LES AUTRES, C'EST PAS JUSTE ! Y DISAIT FRÉDO.**

Les rares mesures, affichées présentées en soutien à l'emploi, comme l'exonération totale ou partielle des cotisations sur les bas et moyens salaires, s'avèrent plus pernicieuses qu'efficaces : ce sera une trappe pour les bas salaires et il faudra bien, soit compenser les exonérations de cotisations, soit tailler dans les prestations ou les missions du Service Public. En l'absence de contrepartie demandée au patronat, ce sont les salariés, les retraités et les chômeurs qui paieront la facture. Sans compter que l'austérité brutale se profile aussi pour les budgets publics, la santé et la protection sociale et les collectivités territoriales.

## **CRISE DÉMOCRATIQUE.**

Ces mesures ne risquent pas de réconcilier les classes populaires avec le gouvernement, d'autant qu'elles aggraveront la crise de la démocratie. Le gouvernement vient d'annoncer sans concertation une refonte de la carte administrative des régions et départements ainsi que des mesures drastiques d'économies qui porteront sur les collectivités locales. Il prend ainsi le risque d'éloigner un peu plus les citoyens des lieux de décision et de réduire les boucliers sociaux de proximité, gérés par les départements notamment.

## **LES FONCTIONNAIRES À LA DIÈTE.**

Dans ce contexte, les agents de la Fonction publique, qui représentent 20 % de l'emploi dans notre pays, seront de toute évidence touchés par la politique d'austérité réaffirmée devant l'Assemblée. Tout le monde aura compris que le gel du point d'indice, l'arrêt des promotions et l'arrêt total ou partiel des recrutements sont des pistes d'économies que le gouvernement étudie, malgré les démentis de l'ex-Premier Ministre.

Dans l'Éducation, par delà les remerciements de circonstances, le silence est assourdissant sur les créations de postes et la revalorisation des métiers. Il y a donc tout à craindre de cette politique qui dégradera encore plus nos conditions de travail et celles des élèves.

## **SE MOBILISER ENCORE ET ENCORE !**

L'heure n'est pas à la résignation. Nous devons tirer les leçons de la période précédente : la mobilisation globalement faible du début du quinquennat ne nous a pas permis d'infléchir la politique de François Hollande. Il nous faut retrouver le chemin de l'action collective massive, si nous ne voulons pas que les exigences du MEDEF pèsent plus que nos revendications légitimes.

C'est pourquoi, le Snes-FSU appelle ses militants et ses sympathisants à intensifier dans les établissements le travail de conviction, à expliquer les risques de la politique d'austérité sur l'Éducation Nationale et à faire mesurer les dégâts qu'elle occasionnerait sur nos salaires, nos conditions de travail et l'avenir de nos métiers.

***Donnons rendez-vous à la profession pour obtenir un changement de cap : le 1<sup>er</sup> mai sera la première étape d'une mobilisation avant la journée nationale d'action unitaire organisée le 15 mai prochain pour défendre l'avenir de la Fonction publique et la revalorisation salariale de tous ses agents.***

- Jean-Louis MOLLARD -

## Groupe de travail ministériel sur l'Orientation - *Les engagements pris doivent être tenus !*

Le groupe de travail ministériel (appelé G.T. 14) s'est réuni trois fois depuis le début de l'année (30 janvier, 13 février, 13 mars 2014). Ce groupe de travail concernent les missions des Conseillers d'Orientation-Psychologues et DCIO ainsi que la carte des CIO. Une autre étape est à venir qui sera consacrée à la discussion sur la formation, le recrutement et la carrière des COPsy et des DCIO.

Lors du GT du 13 mars, le SNES a acté positivement les dernières propositions du MEN concernant les missions des Conseiller-e-s d'Orientation-Psychologues et des DCIO, la reconnaissance du rôle institutionnel des CIO dans l'EN, et la volonté affirmée de reprendre en main l'évolution de la carte des CIO dans les académies. Pour autant, l'ensemble du protocole fixé par le MEN est loin d'être respecté de la même façon sur tout le territoire et dans certaines académies, les engagements ministériels sont même complètement ignorés. Ainsi, à Rouen comme à Marseille, les recteurs n'ont pas jugé opportun de réexaminer leurs projets de fermetures, tout comme à Lyon où le rectorat a fermé, le 31 janvier 2013, 4 CIO, dont un à gestion rectorale, installé dans des locaux appartenant à l'État !

Le SNES demande instamment au nouveau Ministre de l'Éducation nationale

- de ne pas autoriser la fermeture de CIO ou d'antennes de CIO, comme les engagements pris lors du Groupe de travail le prévoient
- de revenir sur les fermetures imposées de façon autoritaires
- et de clarifier dans les plus brefs délais ses intentions sur l'avenir du service public d'Orientation de l'Éducation nationale.

### Dans l'académie de Grenoble,

le rectorat ignore les conclusions du G.T. sur les missions des COPsy et DCIO.

En effet, la fiche mission (fiche n°2) réaffirme clairement la priorité donnée au public scolaire, à l'aide à l'élaboration progressive des projets d'orientation et donc aux actions à mener en amont, en concertation avec les équipes, pour favoriser la réussite de tous. Le rôle des directeurs est clairement précisé dans des CIO dont les missions institutionnelles sont réaffirmées et où l'importance de l'équipe du CIO est soulignée.

Dans le même temps, le rectorat demande aux DCIO et aux COPsy d'organiser l'accueil des CUI-CAE (contrats aidés) de l'académie pour les aider à choisir une formation dans le catalogue académique et cela au détriment de l'accueil des élèves.

Concrètement, il a été demandé aux COPsy :

- de recevoir 1700 personnes environ en deux semaines et, pour cela,
- d'annuler tout travail en cours (RDV élèves, familles, bilan...)

Ce travail supplémentaire, à une période où les CIO ont une charge de travail particulièrement lourde, se fait sans moyens supplémentaires que ce soit en terme de postes ou de frais de déplacement (il est même conseillé aux COPsy de ne pas aborder ce sujet avec les personnes reçues).

S'il est légitime que les personnes en contrat CAE soient reçues et obtiennent la formation à laquelle ils ont droit, il est inadmissible que cet accueil se fasse au détriment du public scolaire et de celui du CIO.

**Pour éviter ces dérives, le SNES demande instamment que le travail réalisé lors des précédentes réunions du GT 14, se concrétise dans une circulaire nationale qui devra reprendre précisément les missions des personnels et des CIO. Les discussions doivent se poursuivre également sur la formation et la carrière (notamment l'accès à la hors-classe pour les Conseillers et une revalorisation pour les Directeurs).**

- Frédérique PÉNAVAIRE -

### Élections professionnelles 2014-2015

## *Commissaire paritaire, pourquoi pas vous ?*

La CAPA d'appel de notes administratives des certifiés vient de se tenir, le mouvement des personnels va bientôt commencer... les commissaires paritaires du Snes-FSU siègent et vous défendent dans les instances, vérifient vos dossiers, vous informent et vous contactent, le cas échéant.

**Début décembre 2014, vous devrez élire vos commissaires paritaires académiques et nationaux, pour une durée de quatre ans, et... pourquoi ne pas en faire partie ?**

Si vous en avez assez des rouages lointains de l'administration, si vous souhaitez à votre tour vous impliquer dans la défense collective de nos métiers, de nos carrières et de nos conditions de travail, au niveau académique, ou national, rejoignez-nous en prenant contact avec la section académique ou celle de votre département.

- Corinne BAFFERT -

# La nouvelle CA académique

Le Congrès académique des 20 et 21 mars a pris connaissance du rapport de la Commission académique de dépouillement. Sur 1231 suffrages exprimés, la liste présentée par **Unité et Action** a recueilli 1099 voix ; la liste présentée par **École Émancipée** a recueilli 132 voix. Les 45 sièges, attribués à la plus forte moyenne, sont donc ainsi répartis : **Unité et Action, 41 sièges ; École Émancipée, 4 sièges.** Aucune observation n'ayant été portée sur ce rapport, le Congrès académique a validé ces résultats.

**La nouvelle CA académique est donc ainsi constituée.**

## Secrétaires départementaux, membres de droit

|                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|
| 1. Olivier JEUNET, Cert. - Clg. Les Perrières, Annonay, 07          |
| 2. Christophe DUMAILLET, Cert. - Lyc. H. Laurens, Saint Vallier, 26 |
| 3. Serge PAILLARD, Agr. - Lyc. P. Neruda, St-Martin d'Hères, 38     |
| 4. Nicolas PAVLIDES, Cert. - Lyc. du Granier, La Ravoire, 73        |
| 5. Christine SAINT-JOANIS, Cert. - Lyc. G. Fichet, Bonneville, 74   |

## Élus titulaires École Émancipée

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| 1. Stéphane MOULAIN, Cert. - Clg. G. Monod, Montélimar, 38 |
| 2. Thibaut MICHOUX, Cert. - Clg. Les Saules, Grenoble, 38  |
| 3. Annabelle DEVILLARD, Cert. - Clg. Mercoyrol, Cruas, 07  |
| 4. Yvan ROCHAS, Cert. - Clg. Olympique, Grenoble, 38       |

## Élus titulaires Unité et Action

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| 1. Corinne BAFFERT, Cert. - Lyc. É. Herriot, Voiron, 38              |
| 2. François LECOINTE, Cert. - Clg. F. Léger, St-Martin d'Hères, 38   |
| 3. Marc GAIGE, Cert. - Clg. S. de Beauvoir, Crolles, 38              |
| 4. Anne-Marie GUILLAUME, Cert. - Clg. P. Picasso, Échirolles, 38     |
| 5. Jacques AGNES, Cert. - Lyc. E. Mounier, Grenoble, 38              |
| 6. Anne DORTEL, Cert. - Clg. Europole, Grenoble, 38                  |
| 7. Bernard OGIER-COLLIN, CPE - Clg. Le Guillon, Pt de Beauvoisin, 38 |
| 8. Céline BONNEFOY, Cert. - Clg. Le Vergeron, Moirans, 38            |
| 9. Jean-Pierre VARNET, Cert. - Lyc. Vaucanson, Grenoble, 38          |
| 10. Claudette COMBE, Retraitée - Isère, 38                           |
| 11. Frédérique PENAVALRE, Dir. de CIO, Bourgoin-Jallieu, 38          |
| 12. Joëlle GUILLAUME, Retraitée - Isère, 38                          |
| 13. Alexis REYNAUD, Cert. - TZR, RAd Clg. Les Perrières, Annonay, 07 |
| 14. Clémentine SETA, Agr. - Lyc. L. Armand, Chambéry, 73             |
| 15. Cyril BOREL, Cert. - Clg. L. Lumière, Échirolles, 38             |
| 16. Annie ANSELME, Agr. - Lyc. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74          |
| 17. Anne BRICLOT, Cert. - Lyc. Ch. Poncet, Cluses, 74                |
| 18. Gabriel EMERY, Cert. - Clg. du Trièves, Mens, 38                 |
| 19. Chantal BLANC-TAILLEUR, Cert. - Lyc. Stendhal, Grenoble, 38      |
| 20. Nicolas RIPERT, Agr. - Lyc. É. Herriot, Voiron, 38               |
| 21. Cécile DELCARMINE, Cert. - Clg. J. Mermoz, Barby, 73             |
| 22. Jean-Louis MOLLARD, Agr. - Lyc. Triboulet, Romans / Isère, 26    |
| 23. Annie EVENO, Retraitée - Isère, 38                               |
| 24. Jean-Claude LAMARCHE, Retraité - Isère, 38                       |
| 25. Marie-Laurence MOROS, Cert. - Lyc. M. Curie, Échirolles, 38      |
| 26. Brigitte CARREL, Cert. - Clg. P. Langevin, Ville-la-Grand, 74    |
| 27. Franck BARRAQUE, Agr. - Lyc. A. Triboulet, Romans / Isère, 26    |
| 28. Marie-Odile BOUCRIS, Retraitée - Isère, 38                       |
| 29. Robert FARESE, Retraité - Drôme, 26                              |
| 30. Séverine POUZET, Contractuelle - Savoie, 73                      |
| 31. Jacky MABILON, Cert. - Clg. André Malraux, Voreppe, 38           |
| 32. Geneviève COHEN-SCALI, Cert. - Clg. Trois Vallées, La Voulte, 07 |
| 33. Olivier MOINE, Cert. - Lyc. La Pléiade, Pont de Chéruy, 38       |
| 34. Patricia PISICCHIO, Cert. - Clg. Pierre Dubois, Seyssinet, 38    |
| 35. Mathieu FOURNEYRON, Cert. - Clg. Le Clergeon, Rumilly, 74        |
| 36. Michèle LE BROUSTER, Retraitée - Isère, 38                       |
| 37. Olivier PIETTRE, Cert. - Lyc. Le Granier, La Ravoire, 73         |
| 38. Cécile SANCHEZ, Cert. - Clg. Barnave, St-Égrève, 38              |
| 39. Bruno MONDON, Cert. - Lyc. Armorin, Crest, 26                    |
| 40. Hélène ERCOLE, Agr. - Lyc. P. Neruda, St-Martin d'Hères, 38      |
| 41. Jean-Noël SENECHAUX, Agr. - Lyc. A. Triboulet, Romans, 26        |

## Élus suppléants Unité et Action

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| 1. Chedia ALANORE, Cert. - TZR, RAd Clg. J. Perrin, St Paul 3 Châteaux, 26 |
| 2. Xavier MARAND, Cert. - Lyc. A. Argouges, Grenoble, 38                   |
| 3. Elodie BONNAUD-MORIN, Agr. - Clg. J. Vilar, Echirolles, 38              |
| 4. Jean-Michel LABAILLE, Cert. - Lyc. L. Lachenal, Argonay, 74             |
| 5. Fabienne CHARDON, CPE - Clg. du Mont des Princes, Seyssel, 74           |
| 6. Patrick LE BROUSTER, Retraité - Isère, 38                               |
| 7. Mellie LACAVER, Agr., TZR, RAd Lyc. Vaucanson, Grenoble, 38             |
| 8. Michel LOMBART, Cert. - Lyc. L. Lachenal, Argonay, 74                   |
| 9. Gwen HERGOTT, Agr. - Clg. du Val Gelon, La Rochette, 73                 |
| 10. Jean-François LUCIANI - Clg. R. Guelen, Pont-en-Royans, 38             |
| 11. Michèle GNEMA, CPE - Clg. Le Vergeron, Moirans, 38                     |
| 12. Dominique PIERRE, Cert. - Lyc. É. Loubet, Valence, 26                  |
| 13. Yasmina TESTARD, Biad. - Clg. Europole, Grenoble, 38                   |
| 14. Vincent LOMBARD, Cert. - Lyc. Dauphiné, Romans / Isère, 26             |
| 15. Aude CAPRON, Cert. - Clg. du Trièves, Mens, 38                         |
| 16. Daniel FINN, Agr. - Lyc. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74                  |
| 17. Catherine VOLLAND, Agr. - Lyc. E. Herriot, Voiron, 38                  |
| 18. Jean-Charles ROBIN, Cert. - Lyc. Stendhal, Grenoble, 38                |
| 19. Philippe COYO, Cert., TZR, RAD Clg J. Vallès, Fontaine, 38             |
| 20. Nelly BOLLARD, CPE - Lyc. Berthollet, Annecy, 74                       |
| 21. Jérôme SOLDEVILLE, Cert. - Lyc. E. Mounier, Grenoble, 38               |
| 22. Christiane PEYLE, Cert. - Clg. Pays de l'Herbasse, St Donat /Herb., 26 |
| 23. Jean VINCENT, Cert. - Lyc. P. Neruda, St-Martin d'Hères, 38            |
| 24. Christiane JANNOYER, Cert. - Clg du Diois, Die, 26                     |
| 25. Gilles SCHAFF, Cert. - Lyc. H. Laurens, Saint Vallier, 26              |
| 26. Fanny VALLA, CPE - Lyc. Jaume, Pierrelatte, 26                         |
| 27. Jacques FOGLIARINI, Retraité - Isère, 38                               |
| 28. Karim CHOUROU, Cert. - Clg. J. Macé, Portes lès Valence                |
| 29. Danièle MAISCH, Cert. - Clg. du Val Gelon, La Rochette, 73             |
| 30. Nicolas LASSIMOUILLAS, AED - Lyc. É. Herriot, Voiron, 38               |
| 31. Christophe DAUDIN, Agr. - Lyc. M. Reynoard, Villard-Bonnot, 38         |
| 32. Brigitte BOUTTAZ, PEGC. - Clg. Saint Etienne de Cuines, 73             |
| 33. Frédéric DEVINE, Cert. - Lyc. A. Triboulet, Romans, 26                 |

## Élus suppléants École Émancipée

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| 1. Anne-Laure MARION, Cert. - Clg. E. Chalamel, Dieulefit, 26         |
| 2. Laurence FOUILLOUX-BUTTARP, Cert. - Lyc. A. Argouges, Grenoble, 38 |
| 3. Gilles BOUGON, Cert. - Lyc. Gabriel Fauré, Annecy, 74              |
| 4. Nicole CAMP, retraitée - 26                                        |

# PREMIER CONGRÈS



Lundi 7 avril à la cantine : « *Alors, sympa ta semaine au soleil ?* »

Tu rigoles ! Le soleil, on l'a pas beaucoup vu ! J'ai même pas pris le temps de passer au MuCEM. Et puis le congrès du SNES, en fait c'est loin d'être une semaine peinarde, loin des élèves !

D'abord, il a fallu le préparer ce congrès : lire les rapports préparatoires et les contributions des académies et des adhérents, voir si on est d'accord... ou pas, en discuter lors du CSA ( *le Conseil Syndical Académique* ) pour arriver au congrès académique du mois de mars avec des propositions. Ensuite les responsables académiques les rassemblent, toutes ces propositions, pour qu'elles soient débattues puis votées durant ce congrès académique. Là, on commence à se faire une idée un peu plus précise de ce que la délégation de Grenoble doit défendre lors du congrès national.



Enfin, à Marseille, on retravaille tout ça en commission ( *une pour chaque thème : les contenus, le métier, les questions de société et de syndicalisme* ). Une journée complète à décortiquer les textes proposés, à vérifier s'ils correspondent aux mandats votés lors du congrès académique ! Et, évidemment, nous repérons des points de désaccord ( *concernant l'ajout d'un échelon supplémentaire auquel on n'accéderait qu'au mérite, ce qui n'est pas la vision de la revalorisation que nous revendiquons* ), d'autres qu'il faudrait creuser davantage ( *comme par exemple, notre définition trop restrictive de la laïcité* ).

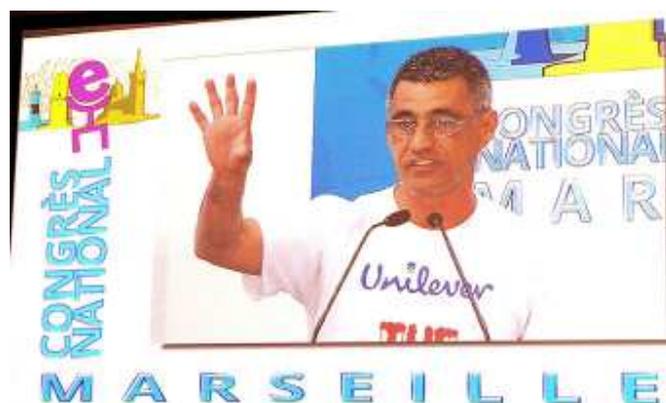


Alors, là, commence le travail de discussion et d'argumentation avec les délégations des autres académies, de rédaction des amendements au texte des rapporteurs et de préparation des prises de parole pour convaincre le plus de délégations

possible, de stratégies à construire... afin que le texte qui sera mis au vote les jours suivants reflète le mieux possible les idées que l'on défend. C'est là qu'on se rend compte de la diversité des points de vue au sein du SNES, selon les académies et les courants de pensée. C'est donc un énorme travail de synthèse que les rapporteurs doivent faire. Voilà comment se construisent nos mandats. Ensuite, ces mandats, nous les votons : les portes se ferment, chacun s'assoit, les compteurs prennent place et chaque motion, amendement, et enfin le texte ( *qui a en général beaucoup été remanié* ) sont votés.



Quand tu rentres, tu as ( *enfin !* ) une vision d'ensemble des propositions du SNES, tu sais quelles sont les valeurs partagées, même s'il y a encore du travail à faire pour faire progresser nos propositions grenobloises ( *par exemple, l'arrêt du recrutement des certifiés...* ). Dommage que cette richesse ne puisse pas déborder du monde enseignant et s'ouvrir au point de vue des salariés qui sont à la production, surtout lorsque nous discutons les questions de société du thème 3 ( *notamment la transition énergétique* ).



Il y a aussi des moments très forts lorsque des représentants des syndicats enseignants internationaux viennent nous présenter leur situation, lorsque les Fralib prennent la parole et nous racontent leur combat. De grands moments de fraternité !

Et évidemment des moments de détente, pendant les prises de parole parfois théâtrales, mais aussi après les séances de travail où le débat est poursuivi... jusqu'au moment d'aller se coucher, lorsqu'on refait encore une fois le monde.

Ah oui, au fait, si t'es délégué(e) au prochain congrès, n'oublie pas ton mandat ! Parce que si t'as pas ton mandat... tu votes pas !

- Cécile DELCARMINE -

# MARSEILLE 2014.



« Que les compteurs se préparent... »

« Amendement n° 9 présenté par l'académie de Créteil, qui vote Pour ? »

« Zone N° 1 ? - 26 »

« Zone N° 2 ? - 14 »

« Zone N° 3 ?... »

La petite musique de la mécanique bien huilée du congrès national résonne encore dans ma tête.

Cinq jours en immersion au cœur de la démocratie de notre syndicat. Dans les commissions préparatoires et les séances plénières qui les ont suivies, les rapports préparatoires ont été discutés, amendés, critiqués, décortiqués jusqu'aux guillemets, aux virgules, jusqu'à obtenir le consensus dans le congrès. De 9 h à 23 h parfois, des dizaines de pages par thème, des dizaines d'amendements et presque autant d'intervenants à la tribune pour les défendre. Passionnants de conviction, d'enjeux, de conceptions et d'approches différentes du métier, des contenus d'enseignement...

Le premier jour, on est content ! Super ! je suis à Marseille !

Je ne me rendais pas compte, alors, que je n'aurais guère le loisir de m'y balader...

Le deuxième jour, on affute ses arguments...

« Va voir Lyon, ils ont déposé un amendement proche de notre mandat sur les compléments de services, on peut peut-être arriver à une position commune... »

Le ballet des délégués s'enchaîne inlassablement en commissions préparatoires, les convergences s'opèrent pendant que les délégations présentent leurs amendements en tribune.

« C'est qui à la tribune ? Lille ? Tu as entendu ? Va les voir... »

Un consensus se dégage ? Le rapporteur en prend acte et l'intègre au texte.

Un de nos mandats académiques ne fait pas l'unanimité ? Un amendement est soigneusement rédigé pour être soumis au vote en séance plénière.



Au troisième jour, on est concentré... Les premiers thèmes passent en plénière. On découvre les derniers amendements déposés, ceux qui ont été intégrés au texte par les rapporteurs.

Les camarades qui ont préparés le thème nous exposent les principaux points de débat et expliquent les positions du congrès académique de Grenoble.

Présentation du texte amendé par les rapporteurs, des amendements en tribune.

« Que les compteurs se préparent... »

Les délégués votent, peu d'amendements en réchappent !



Au quatrième jour, on est tendu. Le thème que nous avons préparé passe en séance plénière. Cependant la fatigue nous rattrape et... la vigilance se relâche. La délégation académique se serre les coudes, alerte le délégué distrait qui s'est évadé, bercé par la rumeur de la salle...

« C'est Versailles, écoute, ils vont présenter leur amendement sur les compléments de services. » Sursaut d'attention.

« Ah oui, c'est un point du thème que j'ai creusé ! »

« Non, c'est à l'opposé de notre mandat du congrès académique, nous voterons contre. »

Dernières négociations dans l'urgence, dernières mises au point avec les camarades de la délégation académique, dernières consignes...

Notre amendement du paragraphe 2.2.1 - ligne 260 est rejeté : 144 Pour, 231 Contre. Un tiers des voix, mais on l'a bien défendu...

Après avoir levé des dizaines de fois nos petits carrés de plastique rouge - Pour / Contre - les textes corrigés sont adoptés.

Au cinquième jour, on est épuisé.

Les débats paraissent interminables et confus, on se laisse facilement distraire.

Discours de clôture. Ouf ! C'est terminé, on a bien travaillé.



Après un dernier repas dans la chaleureuse ambiance de notre délégation académique - qui toute la semaine s'est faite famille de substitution - je repars, un peu hagard de tous ces arguments entendus qui s'entremêlent sous le coup de la fatigue, satisfait d'avoir pu modestement participer à l'élaboration de nos mandats syndicaux nationaux, convaincu qu'ils sont le fruit des consensus du Congrès du SNES en ce printemps 2014.

Désormais, je sais d'où ils viennent, je saurais mieux en débattre avec les collègues, mieux les porter et les défendre en Commission Administrative Paritaire.

- Olivier MOINE -



# Congés Formation, une situation toujours inacceptable.

Le groupe de travail s'est tenu le 10 avril 2014 dans un « cadre contraint » !

Toujours autant de demandes et un volume de congés toujours aussi faible pour répondre aux besoins de formation de nos collègues. La réponse est pourtant simple et tient dans un effort budgétaire : pour que ce droit à une année de congé formation soit réellement ouvert à chaque fonctionnaire au cours de sa carrière, il est nécessaire d'augmenter le contingent de congés pour le porter à 2,25 % de la masse salariale. Cela représenterait une augmentation considérable des moyens actuels, mais en l'absence de cela, tout dispositif de répartition de ces moyens aboutit, de fait, à priver une majorité de collègues de l'exercice de ce droit.

## Répartition des congés

Ce droit individuel à la formation est d'autant plus galvaudé que 94 % des demandes concernent la préparation de l'agrégation interne. Nous ne pouvons que comprendre ces demandes qui sont la recherche d'une solution à la situation des agents de l'Éducation nationale : une réponse à la non-reconnaissance de nos métiers, à la hausse continue de notre temps de travail et à la baisse de notre pouvoir d'achat. Cependant, les moyens dévolus à la préparation des concours internes peuvent être financés en dehors de la dotation pour les congés Formation. Une meilleure formation des collègues profitant à l'institution, l'administration a donc tout à y gagner !

Lors de ce groupe de travail, les élus du SNES et de la FSU ont rappelé leur désaccord avec les règles académiques qui encadrent l'attribution des congés Formation : indistinction entre les corps ce qui conduit à un déséquilibre aux bénéfices des certifiés, division en classe d'âge qui provoque des effets de seuil et donc des collègues qui n'obtiendront jamais de congé... Le SNES et la FSU sont également revenus sur la division des demandes en deux groupes avec, pour le second, l'avis déterminant du DRH sur des projets qui relèvent de la reconversion et, donc, l'impossibilité pour les collègues d'obtenir un congé Formation si cette formation n'est pas jugée prioritaire.

Pour le SNES et la FSU, le rectorat doit financer la reconversion des personnels et chacun doit pouvoir obtenir un congé Formation pour le projet de son choix, sans avis de l'administration.

## Un groupe de travail qui résume le paritarisme dans notre académie

Au-delà de la question des congés de Formation, ce groupe de travail a bien résumé le mode du « dialogue social », vu de notre académie. Notre DRH invoque inlassablement le pléonasma du « cadre contraint » pour tenter de nous démontrer l'impossibilité d'abonder le budget des formations. Par cet argument, il essaie de justifier le fait qu'il est normal que les congés bénéficient surtout à la préparation de l'agrégation interne ( ce, alors même que nos collègues désespèrent parvenir à obtenir un congé et que nombre d'entre eux renoncent à déposer une demande pour des projets que le rectorat jugerait non prioritaires ).

Si nous avons été peu convaincus par les explications fournies, nous avons également été frappés par le silence des autres organisations syndicales. Seule la FSU ( SNES, SNEP, SNUEP ) a fait une déclaration liminaire, seuls les commissaires paritaires du SNES ont vérifié les dossiers, corrigé les erreurs dans les barèmes, interpellé le rectorat sur les questions de fond quand la proposition du rectorat prenait quelques libertés avec le barème.

Au final, ce sont deux collègues qui ont été rétablis dans leur droit ( l'un d'entre eux ayant retrouvé 60 points grâce à notre vigilance ) et une quinzaine d'erreurs ont été corrigées. Le DRH s'est également engagé à abonder la dotation afin que les barèmes soient respectés et qu'un collègue ne puisse être pénalisé lorsqu'il effectue une demande pour un congé de 10 mois ( même si le rectorat estime plus simple d'attribuer un congé au suivant qui, lui, ne demanderait que 5 mois ).

**Ce bilan est le fruit de notre travail de commissaires paritaires, celui de défendre le droit de nos collègues. Chacun tirera les conséquences du silence des autres organisations syndicales.**

- François LECOINTE -

| REPARTITION L'ATTRIBUTION EN MOIS DES CONGES FORMATION POUR 2014-2015 |                                                                      |          |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|
| Groupes 1                                                             | Agrégés, Certifiés, PEGC, EPS, PLP, Contractuels et MA               |          | Année 2013-2014 |
| Prioritaire                                                           | 9 congés, dont 8 à mi-temps 2012-2013                                | 50 mois  | 33 mois         |
| > 50 ans                                                              | 5 personnes, dont 1 à 5 mois (230 points, 22 ans, 10 avril 59)*      | 45 mois  | 40 mois         |
| 40/50 ans                                                             | 22 personnes, dont 8 à 5 mois (210 points, 19 ans, 10 octobre 1967)* | 180 mois | 175 mois        |
| < 40 ans                                                              | 21 personnes, dont 8 à 5 mois (145 points, 13 ans, 12 mars 1975)*    | 170 mois | 190 mois        |
|                                                                       |                                                                      | 445 mois | 440 mois        |
| Groupes 2                                                             | Agrégés, Certifiés, PEGC, EPS, PLP, Contractuels et MA               |          |                 |
|                                                                       | 13 personnes, dont 6 à 5 mois                                        | 100 mois | 105 mois        |
| Groupes 1                                                             | Conseiller principaux d'éducation                                    |          |                 |
|                                                                       | Aucune demande                                                       | néant    | 5 mois          |
| Groupes 2                                                             | Conseiller principaux d'éducation                                    |          |                 |
|                                                                       | 2 personnes, dont 1 à 5 mois                                         | 15 mois  | 10 mois         |

\* Barème du dernier congé obtenu (points, ancienneté dans le corps, date de naissance).

# CONSEIL ÉCOLE - COLLÈGE : HALTÈ À L'INSTRUMENTALISATION !

Inscrit dans la loi d'orientation, un conseil École / Collège doit être mis en place « *progressivement au cours de l'année* » ; un programme d'actions y sera élaboré, qui devra être soumis au CA, pour une mise en œuvre à la rentrée 2014.

Cette nouvelle instance, présidée conjointement par le Principal et l'Inspecteur de l'Éducation nationale, se réunit au moins deux fois par an et doit établir un « *programme d'actions* » qui peut proposer « *des enseignements et des projets communs* », et même « *des échanges de pratiques et d'enseignants* » entre le collège et les écoles de son secteur. De plus, les personnels représentant le collège sont désignés par le chef d'établissement *via* le Conseil pédagogique – dont les membres sont, eux aussi, désignés par le Principal.

Ce conseil risque bien de ne devenir qu'une hiérarchie intermédiaire pesante et sans aucune efficacité au regard des enjeux. Et quelle est la pertinence de l'échange de service entre enseignants des Premier et Second degrés ? De telles mesures laissent ouvert le risque d'une mise en place progressive de l'École du Socle fondant dans une même entité Premier degré et Collège. Un tel continuum structurel dénaturerait le collège avec des effets majeurs sur les conditions de service des personnels.

Le SNES-FSU a rappelé, lors du congrès de Marseille, son opposition à l'École du Socle et a condamné toute dérive de ce type de conseil.

## **Ce que le Conseil n'est pas !**

Les différentes remontées des établissements confirment nos craintes d'un essai d'autoritarisme de la part de notre hiérarchie, de même que le peu d'enthousiasme de nos collègues à perdre leur temps en réunion. Si la liaison CM2 / 6<sup>ème</sup> est un sujet sérieux, il ne doit pas être laissé aux discours soporifiques des IEN et chefs d'établissement et il doit être partagé par les collègues du Premier degré et des collèges.

Enfin, une des dérives notée est un dévoiement des compétences de ce conseil avec des chefs d'établissement voulant imposer des expérimentations *via* ce conseil, voire annonçant que la Carte scolaire est de la compétence de ce conseil, alors qu'il ne peut valablement prendre aucune décision.

Il est utile de rappeler que ce conseil doit soumettre ses propositions au CA du collège qui peut tout à fait les refuser.

Le SNES-FSU appelle les collègues à la plus grande vigilance sur la mise en place et le fonctionnement de ce conseil et à ne rien se laisser imposer individuellement ni collectivement.

- François LECOINTE -

# Éducation prioritaire : une refondation bien opaque.

Les effets des annonces de Peillon sur l'Éducation prioritaire se font toujours attendre dans notre académie. Si la pondération de 1,1 pour le seul établissement REP+ de notre académie est une reconnaissance de la pénibilité, sa traduction dans la DHG par l'administration laisse pantois : la DHG est en baisse. Dans les autres établissements de l'Éducation prioritaire, l'écart entre les annonces ministérielles et la réalité des conditions de travail des personnels et des élèves est de plus en plus insupportable, donnant un nouveau souffle à la mobilisation : demande d'audience pour assurer une rentrée acceptable, grève pour obtenir une reconnaissance des conditions d'exercice.

Le rectorat a beau répondre que tous les points catégoriels ( *indemnité, bonifications...* ) seront examinés lorsque la carte des nouveaux REP sera finalisée - donc pour la rentrée 2015 -, les fuites, annonces et contre-annonces de principaux, d'IA-DASEN ou du Secrétaire général lors de la grève du 20 février dernier ne font que jeter le trouble sur la refondation de l'Éducation prioritaire.

Le SNES-FSU a mobilisé les personnels sur le chantier de l'Éducation prioritaire et a montré qu'une réforme ne peut être efficace que si elle fait accord au sein de la profession. Il est grand temps que le rectorat fasse la lumière sur le calendrier qu'il a choisi pour sa mise en œuvre et c'est en ce sens que le SNES-FSU a interpellé le Recteur.

- François LECOINTE -

## Note pédagogique des certifiés, vers une prise en compte des retards d'inspection

À la suite de nos interventions nombreuses et répétées lors des CAPA d'avancement d'échelon - où, statistiques à l'appui, nous avons démontré que les retards d'inspection avaient des conséquences désastreuses sur la carrière de nos collègues - le rectorat a enfin ouvert ce chantier avec un premier groupe de travail, à l'instar d'autres académies. Ce fut l'occasion pour nous, représentants du SNES-FSU, de rappeler nos exigences à propos de l'évaluation des enseignants et CPE qui, pour être véritablement efficace, doit nécessairement passer par la déconnexion entre avancement et évaluation.

Sur cette question, le SNES-FSU a exigé que la réflexion se déroule en suivant deux principes :

- o un dispositif de compensation des retards d'inspection doit permettre aux collègues de conserver le même rythme d'avancement que celui où ils ont été placés lors de leur dernière inspection :
- o le dispositif ne doit pas pallier le défaut d'inspection.

Nous avons été entendus sur ces deux points, le doyen des IPR précisant que les campagnes d'inspection devaient être respectées et qu'un travail était mené par les

IPR dans ce sens. Sur le premier point, la finalité est partagée par l'administration qui a proposé deux systèmes de compensation et effectué diverses simulations des rythmes d'avancement en fonction des échelons ...

Devant le silence, un peu assourdissant, des autres organisations syndicales - et les propos hors sujet d'un représentant de FO - les syndicats de la FSU ont demandé au DRH et au doyen des IPR que deux autres scénarii soient étudiés puis que soit fournie une série de statistiques prenant en compte les disciplines, les âges, les fonctions de remplacement, les établissements afin de mieux cerner l'ensemble du problème.

Tout le monde s'est accordé pour que ces modalités deviennent effectives dès l'année prochaine ; un second groupe de travail se réunira en juin.

### N.B. :

o Soumis à une procédure d'avancement nationale, les agrégés ne sont pas concernés par ces dispositions.

o Pour la catégorie des CPE, nous avons aussi rappelé la nécessité de véritables évaluateurs issus de leurs rangs - et non des chefs d'établissement - selon la pratique établie pour les professeurs-documentalistes et ceux de technologie.

- François LECOINTE -

## Conditions de travail : faire le point ...

### Stage syndical ouvert à tous

Projet de décret, calendrier scolaire avec une prérentrée en août, report de la mise en œuvre des futurs programmes du collège, nouvelles définitions du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, réforme de l'Éducation prioritaire.... le SNES-FSU a organisé toute cette année une série de stages, réunions et actions autour de ces chantiers, tout en préparant les ripostes en termes de mobilisation et de réflexion lors de son congrès.

En cette fin d'année scolaire, il est nécessaire de faire le point sur ces chantiers, après l'examen fin mars du projet de décret sur les ORS des enseignants du Second degré...

Avec le « rattrapage » d'une journée déjà travaillée,

**le mercredi 11 juin 2014,**

le ministère nous propose une date de choix.

**Ce jour-là, le SNES-FSU organise deux stages,**

**l'un à la Bourse du Travail de Grenoble,**

**l'autre à la Maison des Syndicats de Valence.**

### **Attention !**

Les demandes d'autorisation d'absence de droit sont à déposer avant les vacances (le 25 avril) ou bien à envoyer par courrier pendant les vacances (avant le 11 mai). Voir informations et modèles sur [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)

- François LECOINTE -

# Pour lutter contre les compléments de service, faisons du CHSCT une nouvelle arme.

Si nous ne l'avons pas subi nous-mêmes, nous connaissons tous des collègues en situation de poste partagé. Et pour cause, pas un établissement de l'académie qui ne génère pas ce non-sens pédagogique et surtout humain. Gestion via la DHG, imposition d'un nombre fixe d'heures supplémentaires, volonté comptable de faire suer ses 19 h ( ou 16 h ) à l'enseignant dans un contexte de forte diminution de postes sous la droite, ont provoqué une explosion des compléments de services dans l'académie.

Nous savons tous dans quelles situations invivables sont alors placés les collègues avec des temps de trajet qui impactent leur santé, leur salaire, leur temps effectif de travail et donc leur vie de famille ; dans quelles difficultés ils sont englués pour s'impliquer dans la vie et le fonctionnement d'une communauté éducative et d'équipes pédagogiques ou disciplinaires ; de quelle manière ils doivent aussi subir deux voire trois administrations et leurs injonctions, par exemple, à participer à des réunions de tous types.

Et pourtant, nous sommes relativement impuissants face à ces situations. Notre statut ( *les décrets de 50* ) ne sont pas protecteurs : soit il n'envisage pas la situation, soit il prévoit un complément dans une autre discipline. Les recours juridiques, même s'ils ont parfois été gagnés, ne résolvent pas la situation au vu des délais ( *plusieurs années* ) et l'action syndicale, mises à part les batailles autour des DHG, s'est heurtée à l'individualisation de chaque cas et à l'obstination de l'administration.

Conscient de ces difficultés et de la maltraitance faite aux collègues, le S2 Ardèche, refusant la résignation, a décidé de tenter une nouvelle approche en saisissant le CHSCT départemental. Au bout d'un an de bataille acharnée avec une administration arc-boutée, nous avons peu avancé, mais il nous semble intéressant de dresser un bilan d'étape.

## Récit :

« Malgré nos interventions incessantes en CTSD ou sur des cas individuels, nous n'obtenions aucune réponse de l'administration qui ne s'intéressait pas au problème. Nous étions aussi confrontés à un manque total d'informations concrètes : nombre exact de collègues concernés, distance réelle entre les bahuts, nombre de déplacements par semaine ...

Le S2 a donc décidé de porter la question devant le CHSCT départemental. À la première séance de l'année en novembre 2013, nous avons abordé le problème et demandé la liste des personnels en CS avec le détail de leur service. Cette demande a été assez mal perçue par la DSDEN qui a pris peur mais qui a fourni les informations pour les postes fixes. Les TZR - dont ceux affectés à l'année - étant gérés par le rectorat, sont en très grande majorité sur plusieurs établissements. Il nous a été répondu que leur cas dépendaient du CHSCT académique. Nous n'avons pas obtenu, non plus, les statistiques comparées d'arrêts-maladie pour les collègues en CS et en poste complet.

Depuis, black-out et obstruction de l'administration qui ne veut surtout pas que la question soit mise à l'ordre du jour. Lors de la visite d'un collègue par le CHSCT, la secrétaire FSU avait prévu d'auditionner les collègues en CS, l'administration a changé le programme de la visite en supprimant ces entretiens ! Ils ont finalement pu avoir lieu et ont ainsi mis en lumière de manière « officielle » les difficultés de nos collègues, balayant ainsi le déni de l'administration...

Quelle n'a pas été notre surprise, lors du CTSD autour de la Carte scolaire d'obtenir une avalanche de chiffre sur les CSD. L'administration, qui refusait d'en parler en CHSCT, a apparemment pris peur et bouge pour se couvrir. Nous avons eu des statistiques détaillées sur le nombre de compléments de service avec évolution par rapport à cette année ( *en baisse, évidemment, de 105 postes cette année à 100 postes sur 750 à la rentrée 2014* ) et sur le volume de BMP restant, apparemment en baisse aussi.

*Nouveauté* : la DASEN a convoqué des réunions de bassin de chefs d'établissement afin que soient examinés l'ensemble des BMP et les créations de postes possibles. Au lieu d'arrangements obscurs par téléphone entre chefs, ceux-ci ont été obligés de mettre leurs BMP sur la table. Surtout, le discours a changé et une réelle pression est mise sur les chefs pour qu'ils prennent en compte la situation des collègues ( *gestion des emplois du temps ...* )

Nous n'avons aucune illusion et sommes bien conscients que rien n'est résolu. Notre objectif doit évidemment être la suppression complète des postes partagés. Mais nous n'en pouvons plus de n'avoir aucune réponse satisfaisante à apporter à nos collègues ni pouvoir espérer améliorer leurs conditions de travail. Nous sommes nous-mêmes surpris de sentir les lignes bouger alors que la situation semblait bloquée. »

Nous poursuivons évidemment la partie, et avons prévu de remettre la question à l'ordre du jour. Notre objectif est que le CHSCT vote des recommandations contraignantes sur les services, les emplois du temps ... Prochaine étape, le 20 mai, avec la présentation du compte-rendu de visite et les nécessaires recommandations qui découlent des problèmes « apparus ».

À noter que le CTSD « Carte scolaire » de la Savoie a saisi le CHSCT local sur la question des postes à compléments de service, au vu de leur forte augmentation dans ce département. Ce combat plus que légitime va-t-il s'étendre à toute l'académie ?

- Le bureau départemental ardéchois -

Le SNES s'est réuni en Congrès national à Marseille, du 31 Mars au 4 Avril. En cette occasion, Geneviève COHEN-SCALI a pris la parole au nom de la délégation de Grenoble, du S2 de l'Ardèche et de la Section Départementale de la FSU-Ardèche. Elle a présenté la 10<sup>ème</sup> fête de la FSU 07 en appelant à faire de cet événement une manifestation nationale et unitaire pour une FSU forte, unitaire et solidaire.

**Extraits :**



« Hier, lors de nos échanges, des collègues insistaient, à juste titre, sur " la nécessité de TOUS nous mobiliser au sein d'une fédération unitaire forte, pour lutter contre la politique d'austérité et de régression que ce gouvernement et son patronnat prétendent nous imposer mais que nous sommes déterminés à combattre ".

Parce qu'elle est déterminée à l'action, la FSU 07 lance un appel à participer à la

**Manifestation nationale et unitaire du 3 mai prochain pour une FSU forte, unitaire et solidaire.**

**Cette année encore, nous déposons un préavis de rêve...** un rêve fédéral et unitaire que nous reconduisons depuis 10 ans : nous rassembler pour la **manifestation nationale de le FSU, le 3 mai, à Saint Michel de Chabrillanoux.**

**Au programme,** débats, concerts, spectacles... et convivialité !

Le thème choisi cette année :

**« L'Europe, 10 ans après le NON »**

Lors du débat\* interviendront :

- **Louis Weber**, membre de l'IRHSES, rencontré lors de ce congrès,
- **Corinne Gobin**, politologue à l'Université de Bruxelles,
- **Erwan Lecœur**, spécialiste des montées de l'extrême-droite.

Dans la foulée, après une première partie du groupe **Rout'86**, un concert de **la Compagnie Jolie Môme**, sans oublier un spectacle\*\* de l'humoriste **Audrey Vernon**.

Je conclus mon intervention en vous disant simplement :

**Nous sommes ici 500, mais joignez-vous à nous et, par ce prompt renfort, nous serons bien 3000, coquin de sort ! »**

\* **Débat animé par Jacques AGNÈS, de la section académique du Snes-FSU**

\*\* **Spectacle intitulé : « Comment épouser un milliardaire »**

**Samedi 3 Mai 2014  
St-Michel de Chabrillanoux  
Les 10 ans de la  
FÊTE de la FSU 07**



**Film** «Les jours heureux» de Gilles Perret



**Debat:**

**« L Europe 10 ans après le TCE »**  
avec Erwan Lecœur sociologue, politologue et Gilles Perret.

**Spectacle humour**

**« Comment épouser un milliardaire? »**  
d'Audrey VERNON



Repas assuré par les militants de la FSU



**Concerts**



IPMS

Figurene de soutien en vente au prix de 10 euros

Tout l'après-midi Stands - Librairie - Buvette.

**Sommaire**

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Tribune libre EÉ
- Page 3 : Tribune libre JA
- Page 4 : GTM Orientation / Appel CAPA 2014-2018
- Page 5 : Nouvelle CA académique
- Pages 6-7 : Premier congrès
- Page 8 : Congés Formation
- Page 9 : Conseil école-collège / Éducation prioritaire
- Page 10 : GT "Note pédagogique" / Stage académique
- Page 11 : Compléments de service
- Page 12 : Fête de la FSU 07

**SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU**

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403 -  
Saint Martin d'Hères - Cedex  
e-mail : s3gre@snes.edu  
Tél : 04 76 62 83 30  
Fax 04 76 62 29 64  
Site académique :  
<http://www.grenoble.snes.edu>